

RESOLUTIONS ADOPTEES

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07/08/2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie extraordinairement le vendredi 07 Aout 2020 à 10 heures au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, décide, sur proposition du conseil d'administration, de fixer le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires au titre de l'exercice 2019 à **Trois millions (3 000 000) de dinars**, soit un dividende unitaire brut de **20 dinars** par action et ce, par prélèvement sur le compte **Report à nouveau** et l'affectation du reliquat au compte **Réserves pour toutes éventualités** :

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Report à Nouveau | 3 251 708,566 |
| Dividendes 2019 | -3 000 000,000 |
| Réserves pour toutes éventualités | 251 708,566 |

Et fixe la date de mise en paiement au **07/08/2020**

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.